Pour accéder à la plateforme

www.habitatdurable-plateforme.ch

Partenaires du projet

Communes/Villes de Carouge, Genève, Grand-Saconnex, Meyrin, Petit-Lancy, Vernier et Versoix ; Services industriels genevois (SIG)
Canton de Vaud ; Communes/Villes d'Epalinges, La Tour-de-Peilz, Lausanne, Montreux, Morges, Nyon, Vevey ; Services industriels de Nyon (SIN) et de Lausanne (SIL)
Acteurs privés : comment-dire.ch, EPONYM, HRS, I Gère, Interface Energie, JPConseils, Lending4Impact, Régie FIDI SA, Signa Terre

habitatdurable

Envie de nous soutenir ?
Rejoignez-nous !

habitatdurable



La rénovation énergétique des PPE

Anticiper, financer, assainir :
mieux vaut prévenir que guérir !

Les spécificités pour le canton de Genève

@Habitat Durable Suisse romande, novembre 2026

GENEVE

Focus par phases du processus

1. AVANT TOUTE CHOSE

1.1 Le repérage

- Connaître l'Indice de dépense de chaleur (IDC)
- Consulter la Loi sur l'énergie et son règlement d'application
- Consulter le catalogue de subventions sur GEnergie

1.2 Le diagnostic

- Se renseigner aussi sur le pré-audit et visites éco-logements de SIG-éco21
- Consulter la liste des experts certifiés sur le site des SIG ou du CECB®
- Selon l'IDC, identifier le scénario qui s'applique, les mesures à prendre et les délais d'assainissement
- Bien vulgariser et communiquer sur les enjeux et les conséquences du dépassement de l'IDC lors du vote à l'Assemblée des copropriétaires

2. AVANT LES TRAVAUX

2.1 La planification

- Comprendre les tenants et aboutissant de chaque variante, en matière de label (HPE, THPE) et s'informer sur les conditions d'exonération d'impôt
- Vérifier si le bâtiment est soumis à l'obligation de raccordement au RTS, en cas de remplacement du système de chauffage
- Anticiper les demandes de subventions auprès de l'OCEN et vérifier les conditions d'octroi

2.2 Le financement

- Consulter le catalogue des subventions sur GEnergie et les SIG
- Bien se renseigner sur les conditions d'octroi des soutiens financiers

2.3 Le vote du projet de RE

- Pas de recommandation spécifique

2.4 La finalisation du dossier

- Envoyer les demandes de subvention via la plateforme du Programme Bâtiment, Sinergie et/ou Pronovo
- Vérifier les procédures et autorisations nécessaires sur le site du Canton de Genève

3. PENDANT LES TRAVAUX

3.1 Les travaux

Pas de recommandation spécifique

3.2 La fin des travaux

Remplir la déclaration de fin des travaux directement sur la plateforme (Programme Bâtiments et/ou SInergie).

Déposer le dossier d'achèvement en en ligne et l'envoyer à l'OCEN

4. APRES LES TRAVAUX

4.1 Le suivi des performances

Pas de recommandation spécifique

4.2 L'information et l'implication

Pas de recommandation spécifique

Retrouvez, sur **www.habitatdurable-plateforme.ch,**
toutes les recommandations détaillées et agrémentées d'encadrés pour aller plus loin.
Vous y trouverez également :

- Les autres chapitres du guide (introduction et partie dédiée au financement)
- Une page ressources compilant l'ensemble des ressources et liens utiles
- Un Agenda avec les prochains événements sur la thématique
- Des présentations et autres supports à télécharger sur la page « Actualités »